

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIMONET, Maire.

Etaient présents : Mrs SIMONET, DIOUX, BISCUEIL, ROUANET, FOURNET-FAYARD, Mmes LAPORTE, DOSSANG, ZANOLETTI-DELBECQ
Etait absente excusée : Mme DELATTRE
Etaient absentes non excusées : Mme COCHET, GUERET
Date de la convocation : 1^{er} avril 2021
A été nommé secrétaire de séance : Mme Prescillia ZANOLETTI-DELBECQ
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h

Le précédent compte-rendu du 18 février 2021 a été adressé et soumis à l'approbation du conseil. En l'absence de tout commentaire, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire propose un rajout à l'ordre du jour :

- Adhésion Comité local Territoire Zéro Chômeur TZCLD

Ce rajout est accepté à l'unanimité

SOMMAIRE

- Présentation et vote du compte administratif
- Approbation du compte de gestion
- Affectation du résultat
- Vote des taxes
- Présentation et vote du budget
- Redevances Domaine Public
- Subventions aux associations
- Projet éolien Baywa.r.e
- Projet éolien PT Technologies
- Adhésion Comité Local Territoire Zéro Chômeur TZCLD

Réf 2021/13 : Présentation et vote du compte administratif

Le compte administratif 2020 est présenté au conseil municipal chapitre par chapitre, avec explications sur les articles des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement.
Les résultats du compte administratif 2020, sont résumés de la manière suivante :

Section de fonctionnement dépenses : 157 995.31 €

Recettes : 192 637.17 €

Section d'investissement dépenses : 42 134.11 €

Recettes : 104 669.11 €

Pour mémoire : Excédent de fonctionnement 2019 : 60 945.69 €

Déficit d'investissement 2019 : 28 258.91 €

L'excédent global de l'année 2020 est de : 138 239.28 €

Monsieur le Maire laisse la présidence de la séance à M. ROUANET, doyen de l'assemblée et quitte la salle. M. ROUANET soumet le compte administratif au vote à mains levées.

Votants : 7 pour 7

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité

Réf 2021/14 : Approbation du compte gestion

Après le vote du compte administratif, l'approbation du Compte de gestion du receveur public est soumise à vote à mains levées :

Votants : 8 pour 8

Le compte du receveur pour l'exercice 2020 est approuvé à l'unanimité.

Réf 2021/15 : Affectation du résultat 2020

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°202-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds.

Il propose au conseil :
- De fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule
 $PR = (0,183 \times Pop - 213) \times actualisation$;
Où :

PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;
Pop représente la population de la commune ;
0,183 et 213 sont des termes fixes.
Actualisation pour l'année 2021 : 1,4029

Le montant de la redevance pour l'année 2021 est fixé à 215€
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré ;
Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité pour l'année 2021 ainsi que pour les années à venir.

Ref 2021/20 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose subventions suivantes :

- Camosine : 54€
- L'amicale des chasseurs : 70€
- Aînés ruraux du Bazois : 50€
- Ecole USEP : 220€
- Chats libres du Bazois : 50€
- Anciens combattants : 125€
- Croix Rouge : 50€
- Comité de jumelage de Châtillon en Bazois : 40€

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Ref 2021/21 : Projet Eolien BayWa

M.SIMONET et Mme LAPORTE ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont pas donné leur avis ni pris part au débat ou à la présente délibération concernant le projet éolien.

M. le deuxième adjoint, M. DIOUX, rappelle au Conseil Municipal qu'il a été contacté par la société BayWa r.e. France pour la réalisation d'un parc de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire de la commune de Tamnay-en-Bazois.

La société BayWa r.e. France, dont le siège social est situé 50ter rue de Malte 75011 PARIS, développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens sur le territoire français. Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune de Tamnay-en-Bazois et a identifié un secteur présentant un potentiel de développement éolien. Elle a ensuite proposé au Conseil Municipal de réaliser des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Ce projet consisterait - en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur - à implanter un parc éolien dont l'électricité produite serait injectée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

Considérant la réunion d'information auprès du conseil municipal faite par BayWa r.e. France portant sur l'étude ayant permis d'identifier le secteur d'implantation ;

Considérant la note explicative de synthèse adressée aux conseillers municipaux avec la convocation 5 jours francs avant la réunion du Conseil Municipal ;

Considérant que BayWa r.e France propose de réaliser ou faire réaliser des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien (démarches foncières, campagne de mesure du vent au moyen d'un mât de mesure, études environnementales, études techniques, accès) ;

Considérant que les études, le montage du projet et les demandes administratives associées seront portés par BayWa r.e. France ou une société de projet dédiée et n'entraîneront aucun engagement financier pour la commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (à la majorité 4 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 voix ABSTENTION) décide :

- D'EMETTRE un avis favorable à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Tamnay-en-Bazois ;

- D'AUTORISER la société BayWa r.e. France à réaliser ou faire réaliser les études de faisabilité techniques et environnementales en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Tamnay-en-Bazois ;
- D'AUTORISER la société BayWa r.e. France ou une société de projet dédiée à déposer toutes les demandes de levées de servitudes et demandes d'autorisations administratives nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien ;
- D'AUTORISER M. DIOUX à signer tous les documents relatifs au projet de parc éolien présentés par la société BayWa r.e. France ou une société de projet dédiée qui seraient nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet ou pour les demandes de levées de servitudes ;
- D'AUTORISER M. DIOUX à prendre les décisions relatives aux demandes de permis de construire ou de déclaration préalable qui seraient nécessaires dans le cadre du projet de parc éolien, en lieu et place du Maire, présentant des intérêts personnels sur la zone du projet.
- Le conseil municipal demande la moitié de la part financière revenant à la Communauté de Communes si ce projet abouti, faute de quoi il ne donnera pas suite.

Le Conseil Municipal est informé que la société BayWa r.e. France ou une société de projet dédiée contactera les propriétaires et exploitants des parcelles situées dans la zone d'implantation potentielle.

Réf 2021/22 : Projet éolien Pt Technologies

M. SIMONET et Mme LAPORTE ne prennent pas part à cette délibération.
M. DIOUX rappelle le projet éolien présenté par la société PT Technologies.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote contre ce projet.

Réf 2021/23 : Adhésion Comité Local zéro chômeur TZCLD

Le plan de lutte contre la pauvreté annonce l'extension du programme Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée jusqu'à 50 territoires.
Cette initiative, imaginée par ATD Quart Monde, et soutenue par de nombreuses associations, était jusqu'ici expérimentée par dix territoires, dont Prémery dans la Nièvre.
L'idée est astucieuse : sur un territoire défini, il s'agit d'identifier les savoirs faire des demandeurs d'emploi longue durée, de construire et de développer une activité liée à ce savoir-faire. Ces personnes disposent d'un contrat, au sein d'une entreprise créée à cet effet : une Entreprise à But d'Emploi (EBE). Ce contrat est cofinancé par le transfert des coûts liés à la privation d'emploi (RSA, CMU, indemnités etc ...). Le Pays Nivernais Morvan se porte territoire volontaire grâce à l'engagement de six sites : Clamecy, Château-Chinon, Lormes, Luzay, Moulins-Engilbert et Varzy, et le soutien de trois communautés de communes (CCBLM, CCHNVY, CCMSGL). Depuis près d'un an, les élus du Pays se préparent. Des Comités locaux se créent sur chaque site pour identifier les futures activités. Des équipes-projet se constituent. Bientôt les échanges avec les demandeurs d'emploi vont commencer, pour identifier leurs savoir-faire et leurs compétences. Une mobilisation unique se prépare pour éradiquer le chômage de longue durée. Afin d'accompagner ces comités locaux, le Pays va recruter un chef de projet en charge de la coordination de cette démarche pour le compte de ces 6 territoires, et l'animation de ce programme. Cet effet de levier permettra d'accélérer et de réussir un large déploiement.
Les comités locaux sont constitués des représentants des communes du Territoire concerné, d'habitants (privés ou non d'emploi), de représentants du monde associatif et économique dudit territoire et de membres de droit conformément au cahier des charges de l'expérimentation.
Après en avoir délibéré, la commune décide d'être candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de longue durée » initiée par le Pays Nivernais Morvan, dans le cadre du territoire défini à cet effet, ancien canton de Châtillon en Bazois.
Elle s'engage à :

- Participer au comité local pilotant la mise en œuvre de l'expérimentation par

La présence d'un élu désigné par le conseil municipal,

- S'inscrire dans une candidature commune proposée par le Pays Nivernais

Morvan

- Favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation,
- Contribuer à l'évaluation, chaque année, de l'expérimentation par des données

Statistiques.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les acacias, près du logement la cure, vont être coupés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

(Handwritten signatures and initials)